



## CAFC : FO SIGNE EMPLOI/COMPÉTENCE : FO NE SIGNE PAS

8 septembre 2023



### FO SIGNE L'ACCORD CAFC

FO n'avait pas signé en 2012 cet accord qui dégradait les acquis des salariés en entérinant :

- la fin de l'accord DG3,
- la co-alimentation (mettre de ses congés pour être abondé et bénéficier d'anticipation plus importante)
- l'avantage pour les anciens au détriment des jeunes
- la mise en place de la projection conventionnelle (qui a fait l'objet de nombreux avenants depuis...)



### CE NOUVEL ACCORD VIENDRA REMPLACER L'ACCORD DE 2012

Cet accord va améliorer le quotidien des salariés notamment sur les deux points suivants :

- La projection conventionnelle telle qu'elle avait été mise en place disparaît au profit d'une sécurité via l'indemnité de départ en retraite
- Les bénéficiaires de l'article 2.3 pourront enfin épargner tout au long de l'année

En tout état de cause cet accord remplacera l'accord de 2012 et améliorera le quotidien des salariés bénéficiaires. FO, comme à son habitude privilégie l'intérêt des salariés et signera cet accord



### UN ACCORD EMPLOI COMPÉTENCE QU'ON NE SIGNERA PAS

- pas de valorisation systématique des salariés qui se forment, notamment dans le cadre du CPF
- FO considère que la GPEC d'une entreprise (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) est de la responsabilité de l'employeur
- La formation des salariés doit aller bien au-delà des formations réglementaires et tous les salariés doivent pouvoir monter en compétence.
- Les organisations syndicales, en tout cas pour ce qui est de FO, n'ont pas vocation à gérer l'entreprise avec l'employeur.

---

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE,  
N'HESITEZ PAS À CONTACTER VOS ÉLUS ET REPRÉSENTANTS FO !  
POUR RENFORCER NOTRE ACTION, N'HÉSITEZ PAS À NOUS REJOINDRE !